

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

De la commune **BARBAZAN**

Séance du **16 décembre 2013**

Nombre de conseillers	
- en exercice	10
- présents	9
- votants	9
- absents	1
- exclus	0

L'an deux mille treize, le 16 décembre à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Henri GALY, Maire.

Etaient présents : MM.

Mmes NOE Liliane, BOLEA Maryse STRADERE Michèle, Mrs BRUNA Roger, BOURELY Marcel, DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SIBRA Gérard.

Absente : Madame LOMBARD Françoise

Date de convocation :
12 décembre 2013

Date d'affichage :

OBJET

AUTORISATION
SIGNATURE BAIL
APPARTEMENT DE LA
MOUREDE N° 2.

M. mme STRADERE Michèle a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

Le Maire expose que le logement La Mourède N°2 du bâtiment communal situé Grand rue Saint-Michel est libre.

Monsieur FORNASIER Bastien s'est proposé de l'occuper à compter du 1er janvier 2014.

Le montant du loyer est à l'euro symbolique du 1er janvier au 28 février 2014 et de 200 € par mois à compter du 1er mars 2014 en fonction de la variation de la moyenne des quatre indices INSEE du coût de la construction au 1er janvier de chaque année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :
- d'autoriser le Maire à signer la convention d'occupation d'un an concernant le logement la Mourède N° 2 du bâtiment communal sis Grand Rue Saint-Michel à compter du 1er janvier au 28 février 2014 pour l'euro symbolique et à compter du 1er mars 2014 pour 200 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.



Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous Préfecture de Saint-Gaudens
le _____ et publication ou
notification du _____



Le Maire,

Signature